



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

N° : GU 2545 ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le 13 DEC 2012

## ATTESTATION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires atteste que le produit à usage agricole suivant :

Désignation	Composition (p/p)	
<b>BLACKJAK</b>	25%	Extrait humique total (dont 20,5% Acides humiques et 4,5% Acides fulviques)

n'est pas soumis à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la Société **ALFACHIMIE** pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur des Services Vétérinaires  
Chargé de la Gestion  
des Affaires de l'Office National  
de Sécurité Sanitaire des Produits  
Alimentaires

signé : Dr Jaouad BERRADA